

# PV du Conseil Municipal

## Du Mercredi 12 juillet 2017 à 20 h 30

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
ESTADIEU Thibault	x		
MIALET Jean-Christophe		x	Procuration à Thibault ESTADIEU
BARTHEZ Isabelle	x		
GUILLOT Marie-Hélène	x		
GAVALDA Roland	x		
MARTINEZ Marylin		x	Procuration à Marie-Hélène GUILLOT
COMBES Pierre	x		
GRANIER Jacqueline	x		
AZAIS Mickaël	x		
COUFFIGNAL Bernadette	x		
GOS Claude	x		
AZAIS Bérengère		x	
CROS Francis	x		
BARTHEZ Christine		x	Procuration à Francis CROS
SENEGAS Didier	x		

- désignation secrétaire de séance : Isabelle BARTHEZ

---

Le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

En préalable, Jacqueline GRANIER a souhaité prendre la parole afin d'expliquer « que suite à une énième altercation avec un membre du personnel communal et n'ayant pas été soutenue, j'ai décidé de ne plus rien faire. Je reste au conseil municipal et aux commissions dont je suis membre si vous me le permettez et je suis à la disposition de la population. »

Puis, le maire est passé à l'ordre du jour :

## **Finances**

### **1 - DM n°1 : Budget M14**

**Il s'agit de sommes impayées que le Trésor Public n'arrive pas à recouvrer.**

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
6541	Créances Adm. Non-valeur	+788			
60621	Combustible	-788			
Total		0			0

*Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0*

### **2 - DM n°1 : Budget M49**

**Il s'agit d'admission de créances en non-valeur et de classement de dossier en surendettement**

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
6541	Créances Adm. Non-valeur	+463			
6542	Créances éteintes	+168			
658	Charges diverses	-631			
Total		0			0

*Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0*

### **3 - Admission en Non-Valeur : Budget Principal**

L'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie de Saint Pons présente des irrécouvrables du fait :

De recherches infructueuses, et de personnes disparues, ou des montants inférieurs au seuil de poursuite pour un montant total de 3 287.89€ sur le Budget Principal

➤ Je vous demande d'ACCEPTER l'admission en non-valeur proposée ci-dessus pour un montant de 3 287.89 euros.

➤ ET vous PRECISE que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017, et que les crédits nécessaires sont prévus au budget au compte 6541.

*Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions :0*

#### **4 - Budget eau et assainissement :**

##### **Admission en Non-Valeur**

L'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie de Saint Pons présente des irrécouvrables du fait :

De recherches infructueuses, et de personnes disparues, ou des montants inférieurs au seuil de poursuite pour un montant total de 2 462.23 € sur le Budget Eau et Assainissement

➤ Je vous demande d'ACCEPTER l'admission en non-valeur proposée ci-dessus pour un montant de 2 462.23 euros.

➤ ET vous PRECISE que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017, et que les crédits nécessaires sont prévus au budget au compte 6541.

*Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions :0*

##### **Admission en Créances Eteintes**

La Trésorerie de Saint Pons présente un dossier de surendettement pour un montant total de 167.86 € sur le Budget Eau et Assainissement

➤ Je vous demande d'ACCEPTER l'admission en créances éteintes des valeurs proposées ci-dessus pour un montant de 167.86 euros.

➤ ET vous PRECISE que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017, et que les crédits nécessaires sont prévus au budget au compte 6542.

*Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions :0*

## **Administration :**

### **5- Convention avec la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc pour les travaux en régie réalisés sur la voirie d'intérêt communautaire**

Je vous propose de signer une convention avec la Communauté de Communes afin que les services techniques communaux puissent réaliser des travaux d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire en régie pour le compte de la Communauté de Communes.

Les prix unitaires suivants, identiques pour toutes les communes, sont proposés :

Agent	130€/jour
Tracteur + épareuse	220€/jour
Tracteur + girobroyeur	220€/jour
Tractopelle	220€/jour
Cylindre	170€/jour
Camion (gravillonneur/goudronneuse/benne)	220€/jour
Autre matériel	220€/jour

**NB :** en cas d'achat de matériaux de voirie par la commune pour des travaux communs sur la voirie communale et d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes remboursera à la mairie la part des matériaux utilisés sur les voiries intercommunales, sur la base :

- des factures fournies,
- d'un certificat administratif de la mairie indiquant le pourcentage des matériaux utilisés sur les voiries d'intérêt communautaire.

Je vous demande de m'autoriser à signer les conventions avec la Communauté de Communes.

Vote : pour : 14      contre : 0      abstentions : 0

Thibault ESTADIEU : « Cela a été vu en communauté de communes »

Roland GAVALDA : « c'est à peu près les mêmes tarifs partout, »

Pierre COMBES : « il faut tenir les comptes ».

Thibault ESTADIEU : « ce n'est pas facile de savoir, ce n'est pas précis ».

Didier SENEGAS : « on le faisait avant au conseil général avec le gravier »

Francis CROS : « en fait, ce qui coûte le moins cher, c'est les hommes ! »

Roland GALVADA : « Le travail des Hommes et le travail des machines s'additionnent »

Didier SENEGAS : « le cylindre c'est dur à facturer et c'est bien payé »

Thibault ESTADIEU : « c'est une année charnière, on essaie sur cette base et puis on verra »

Francis CROS : « A la communauté des Monts de Lacaune ils appliquaient déjà des tarifs, le système était déjà en place »

Roland GAVALDA : « oui, mais les bases pouvaient varier d'une commune à l'autre ».

« Aujourd'hui, on facture 2,50€ du mètre linéaire pour le travail qui est effectué, on connaît l'enveloppe avant c'était 3,50€ par mètre linéaire,

Pour la commune de LA SALVETAT SUR AGOUT en 2017, on a droit à la route du col de la Bôle et de la Pautru au Mas d'Azaïs un kilomètre environ.

Didier SENEGAS : « justement, il y a l'aqueduc de Goutimale qui se casse la figure, j'y suis passé ils ont refait la route mais ils n'ont pas réparé l'aqueduc, c'est bête. »

Thibault ESTADIEU « C'est pas simple et ça rallonge le circuit. C'est ce qui s'est passé par rapport à la piscine. Normalement elle ouvrira la semaine prochaine. Des travaux ont été faits par THOUY fin mars début avril et il y a eu une fuite importante à la remise en eau. »

Francis CROS « Il fallait la refaire il y a 10 ans »

Didier SENEGAS : « on peut réparer ? »

Roland GAVALDA « en fait il y a un problème car il n'y a pas de système de vidange et pour remplir le bassin de 635m3 il faut deux jours puis il faut que l'eau soit chauffée.

La fuite était de 110m3, et le tuyau était fendu sur 1 mètre.

Francis CROS « on y avait mis 300.000€ sur notre mandat. Le vrai problème c'est la tuyauterie. L'essentiel c'est qu'elle tienne la saison. »

Thibault ESTADIEU : « en fait il n'y a pas de gaine technique. Dans toutes les piscines que l'on a visitées avec des gaines techniques, en cas de problème ou de fuite, tout est accessible en 1 minute ! Elle est ancienne »

Francis CROS « j'ai appris à nager au lac elle doit dater de 1972 »

Thibault ESTADIEU « elle a été refaite en 1980 ».

Francis CROS « oui, elle a été refaite sous MONTI et il n'y a pas de bonde au fonds c'est pourquoi il faut la vider avec une moto pompe ! »

Roland GAVALDA « elle a été refaite en 1986 ».

Francis CROS « oui par VENTURI »

Pierre COMBES « elle a été refaite par VENTURI »

Francis CROS « et oui, Pierre, c'est ce que je dis ! Alors Pierre on n'écoute pas le professeur ! »

Jacqueline GRANIER « Et est-ce que des bus sont prévus pour amener les gens à LACAUNE au risque que s'ils y vont tous seuls ils fassent leurs courses là-bas ? »

Isabelle BARTHEZ « ça ne changerait rien, ce qui ont envie d'aller à Lacaune bus ou pas ils y vont ! »

Thibault ESTADIEU « ce n'est pas prévu et maintenant pour une semaine ça ne vaut pas le coup ».

## **6 – INFORMATION AU CONSEIL : Affaire COSPEREC SCI « Le Hameau de la Source » / COMMUNE :**

### Information :

Je vous rappelle que le conseil municipal m'a donné en date du 14 décembre 2016 la délégation d'intenter au nom de la commune les actions ayant pour but de défendre les intérêts de la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions.

Lecture du courrier de Me KOTH Mélodie avocate pour le compte de la SCI « Hameau de la source »

Proposition d'une entente amiable de la part de la SCI « Le Hameau de la Source »

Thibault ESTADIEU « Il s'agit du chemin vers la Serre de Belot qui alimente beaucoup de terrains des deux côtés.

La problématique c'est qu'un accord avait été trouvé avec l'ancienne municipalité afin que l'on puisse construire le bassin de l'eau et la route pour alimenter les terrains.

Tout était prêt chez le notaire Me Bec et les associés de la SCI ne sont jamais allés signer.

Mais la route et le bassin de l'eau ont été construits.  
Or maintenant Monsieur COSPEREC attaque la mairie.  
On les a reçus deux fois avec leur avocate pour entamer les négociations.  
Sa première proposition était l'achat du terrain plus préjudice moral et des dommages intérêts : 200.000€.  
Il a réfléchi et fait une autre proposition à 80000€. »

Francis CROS « Il vous manque des éléments La SCI était entre COSPEREC et Patricia MAZZA. A ce moment-là on était gêné pour l'alimentation en eau du village et on avait trouvé cette source sous la Pause. Il fallait un bassin à un endroit un peu élevé et ces terrains se sont imposés. Les associés de la SCI se sont séparés et ils ont refusé de signer.  
Parallèlement ils voulaient aussi que ces terrains en zone AU deviennent constructibles et il fallait un changement de zone. »

Thibault ESTADIEU : « on les a reçus plusieurs fois et on a aussi contacté notre avocat qui dit que c'est défendable dans la mesure où tout était prêt et qu'ils ne sont pas allés signer chez le notaire.

A l'époque le prix de 7000/8000€ car les terrains n'étaient pas viabilisés.  
C'est un peu une histoire du style de celle de la pépinière.

Francis CROS « où ça en est d'ailleurs ? »

Thibault ESTADIEU : « c'est réglé notre assurance a payé aux alentours de 40000€ et la mairie a payé 14000€ le prix du terrain. Ça a été nettoyé et ça va être aménagé pour que ce soit plus agréable visuellement. »

## **7 - Dénomination Groupe Scolaire La Salvetat :**

Lors de son Inauguration, le groupe scolaire de la Salvetat a été nommé « Groupe Scolaire Maurice de Crozals » en remplacement de « Ecole l'Hermitage ».

Aujourd'hui l'inspection académique nous demande une délibération afin de mettre à jour leur fichier informatique.

N'ayant pas retrouvé cette délibération, je vous demande de bien vouloir valider cette dénomination du groupe scolaire de La Salvetat :

« Groupe Scolaire Maurice De Crozals », Chemin du Gua de la Vergne 34330 LA SALVETAT SUR AGOUT

Et de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

## **8 - Convention relative au partage de la base de données du SDIS 34 concernant les ERP :**

En application des dispositions réglementaires et de la circulaire ministérielle du 22 juin 1995, le SDIS assure le secrétariat de la sous-commission départementale de sécurité des ERP-IGH ainsi que de la tenue annuelle de la mise à jour de la liste départementale des ERP, validée par le préfet.

Pour cela le SDIS34 s'est doté depuis 2008 d'un progiciel adapté à pour la gestion des ERP et des campings ouverts au public, auprès de la société SIS-Prévention et compte faire évoluer le produit actuel vers une version modernisée Web, permettant ainsi de mettre en partage encadré certaines données relatives aux ERP pour les collectives territoriales qui seraient intéressées.

En conséquence, une convention spécifique détaillant les modalités administratives, fonctionnelles et techniques entre les parties, nous est proposée.

Cette convention cadre sera signée entre La Commune et le SDIS34 à titre gratuit.

Je vous demande l'autorisation de signer cette convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier

*Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions :0*

## **Location**

### **9 - Logécos – Appartement N° 10 (F4)**

Suite au départ du locataire de l'appartement n°10 (AUDOUX Elodie) des HLM Logécos, je vous propose de louer l'appartement n°10 type F4 à Mme LOZANO Manon à compter du **1<sup>er</sup> Juillet 2017** pour un loyer de 310 €/mois. (Tarif selon délibération du CM en date du 17 juin 2015).

C'est l'appartement qui est adapté pour les personnes handicapées et qui va être occupé par une personne handicapée.

*Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions :0*

### **10 – Logécos – Appartement N°6 (F3)**

Suite au départ du locataire de l'appartement n°6 (LANDAIS Quentin) des HLM Logécos qui était un pâtissier de chez Mr FLIPO, je vous propose de louer l'appartement n°6 type F3 à Melle CHOULET Justine à compter du **1<sup>er</sup> août 2017** pour un loyer de 260 €/mois. (Tarif selon délibération du CM en date du 17 juin 2015). Il s'agit du F3 qui va être loué à Madame Justine CHOULET (rien à voir avec Laurent CHOULET) à partir du 01/08/2017 pour 260€ par mois.

Elle va travailler à l'usine d'eau pour un an.

*Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions :0*

## **Divers :**

Thibault ESTADIEU et Roland GAVALDA :

On aura un autre conseil le 26/07/2017 pour approuver le dossier pour les demandes de subventions de la station d'épuration.

Il y a eu une trentaine de dossiers retirés et 4 offres, ce n'est pas beaucoup. Il y a pas mal de stations d'épuration qui sortent dans le département et les entreprises préfèrent travailler ailleurs plus proches de chez elles.

C'est un estimatif à 1,50million hors taxes.  
Avec des subventions d'ADOUR GARONE 35%  
Du Département à 30% et de PEPS.

On garde les bassins qui existent et on les réorganise en bassins d'orage de 700m3.  
Le reste sera du neuf.  
Il faut ensuite travailler sur les eaux pluviales.

Didier SENEGAS : « Au Mas d'Azais , le mur en pierres a été refait mais c'est dangereux  
Normalement il faudrait prévoir un garde-corps de plus d'un mètre. »

Thibault ESTADIEU « A l'occasion j'irai voir ».

Jacqueline GRANIER « il faudrait faire le chemin du col de la Bole car il est très mauvais. »

Roland GAVALDA « Normalement il devrait être fait avant le 31/7 dans le cadre de l'investissement par la Communauté des Communes. »

Thibault ESTADIEU : « Merci à tous, bonne soirée. »

